

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Haut-commissaire

N°HC/ 069

Papeete, le 21 MARS 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons pu, à l'occasion de notre rencontre du 19 mars dernier, évoquer les revendications que vous avez exprimées dans le cadre de la grève en cours au sujet de la mise en œuvre de la fonction publique communale.

Je vous confirme que je vous recevrai au Haut-commissariat le mercredi 2 avril à 14h30, Salle des Archipels, pour une réunion de travail tripartite, en présence des membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Communale, représentant les élus.

Je vous propose, que cette première rencontre soit précédée de réunions techniques qui permettront de définir précisément le calendrier de travail et de préparer cette rencontre.

Ces réunions auront pour objet :

- de déterminer le calendrier précis du cycle de discussion qui débutera le 2 avril,
- de définir une méthodologie de travail pour les semaines qui suivront,
- de préciser le contenu des revendications autour des thématiques principales que vous m'avez exposées lors de notre entrevue.

Ces thématiques principales sont les suivantes :

- les conditions d'application de l'ordonnance du 4 janvier 2005,
- la mise en place des instances consultatives,
- la bonne gestion des programmes de recrutement,
- les possibilités d'adaptation des articles 9, 73 et 75 de l'ordonnance 4 janvier 2005.

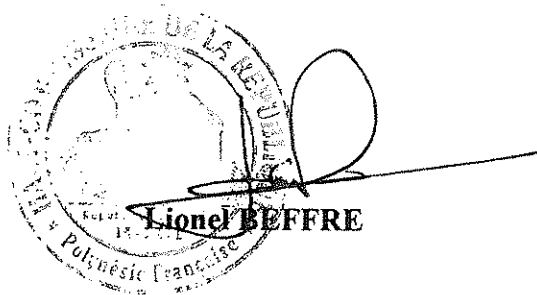
Pour ma part, je vous propose de présider tous les quinze jours, et pour les mois à venir, une réunion permettant de faire le point sur l'avancée des discussions. La première réunion technique pourrait, si vous en êtes d'accord, se tenir dès cet après midi, à 14h30 au Haut-commissariat. Elle réunirait une délégation de votre choix et les responsables de mes services chargés du suivi de la mise en œuvre de la fonction publique communale.

Bien entendu, la proposition que je formule, ne pourrait se concrétiser que si vous décidiez de mettre préalablement un terme à votre mouvement de grève.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer, dès que possible, si ces propositions recueillent votre accord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Très cordialement,



Lionel BEFFRE

Monsieur Isidore TEINANUARIU,
Secrétaire général de la Confédération des agents syndicaux de Polynésie (COSAC)
BP 45173
Papeete